



**DECISION n°1074640**  
**d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par**  
**l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors**  
**SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Haute-**  
**Normandie**

**La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,**

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région HAUTE-NORMANDIE signée le 22/12/2015 ;

Vu l'avis de la commission des aides du 05/12/2017 concernant l'aide n°1074640 ;

**DECIDE :**

## Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour la mesure 4.1.1 « *Soutien à l'investissement en production animale et en production végétale* » du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 et l'année 2017 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL		
<b>Mesure 4.1.1</b>	106 206,55 €		106 206,55 €	138 618,86 €	277 237,72 €
<i>Imprévus (2%)</i>	2 124,13 €		2 124,13 €		
<b>TOTAL</b>	<b>108 331 €</b>		<b>108 331 €</b>		

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

## Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

## Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

## Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 12 JAN. 2018

La directrice générale



Patricia BLANC

**Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN**

	Décision n°1067517	Décision n°1060386	Décision n°1037764	Décision n°1058385	Décision n°1062839	Décision n°1071786	Décision n°1074640	Montant cumulé sur la période 2015-2020
Mesure 4.1.1				13 077 €		13 981 €	106 207 €	133 265 €
Mesure 4.1.2		72 274 €		27 850 €		45 017 €		145 987 €
Mesure 8.2			8 670 €		16 850 €			25 520 €
Mesure 4.4	48 087 €							48 087 €
Imprévus (2%)		1 446 €		819 €		1 179 €	2 124 €	5 568 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 087 €</b>	<b>73 720 €</b>	<b>8 670 €</b>	<b>41 746 €</b>	<b>16 850 €</b>	<b>60 177 €</b>	<b>108 331 €</b>	<b>357 581 €</b>

**Annexe 1 : Listes des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN**

Mesure 4.1.1 – 1er AAP ANP 2017

Dpt	NOM BENEFICIAIRE	CP	COMMUNE	Intitulé du projet	Montant total prévisionnel investissements	Montant retenu	Note globale (critères de sélection)	Taux de subvention	Montant aide Région	Montant aide Etat	Montant aide AESN	Total FEADER	Total Subvention
76	GAEC DELAHAIS	76110	BREAUTE	Aménagement d'un bâtiment de séchage en grange avec achat d'un deshumidificateur pour améliorer la productivité et cuve à eau pour les animaux	219 287,00 €	219 287,00 €	180	0,4	0,00 €	0,00 €	43 857,40 €	43 857,40 €	87 714,80 €
27	TERRIER Jean-Luc	27260	EPAIGNES	Acquisition d'un andaineur et d'une faucheuse	11 850,00 €	11 850,00 €	160	0,4	0,00 €	0,00 €	2 370,00 €	2 370,00 €	4 740,00 €
27	CUMA BIOLOGIQUE	27240	BUIS SUR DAMVILLE	Faucheuse andaineuse, Ecimeuse, Roto étrille, Houe rotative, Broyeurs, Herse étrille, Déchaumeur pour CUMA Bio	188 529,75 €	187 994,75 €	160	0,4	3 400,00 €	0,00 €	34 198,95 €	37 598,95 €	75 197,90 €
27	GAEC VANDERMEER SCH	27270	BROGLIE	Construction d'une stabulation (100 % paille) pour génisses-vaches tarées et stockage fourrage) et acquisition d'une enrubanneuse	98 371,36 €	90 554,16 €	130	0,4	0,00 €	15 810,83 €	2 300,00 €	18 110,83 €	36 221,66 €
27	CUMA DE BOURGTHERO ULDE	27670	BOSROUM OIS	Acquisition d'une épaveuse et d'une bineuse	44 425,00 €	44 425,00 €	130	0,4	0,00 €	0,00 €	8 885,00 €	8 885,00 €	17 770,00 €
27	EARL FERME DE LA GARENNE	27230	SAINTE GERMAIN LA CAMPAGNE	Construction d'une stabulation élevés laitiers et acquisition d'une enrubanneuse	77 915,41 €	77 707,41 €	120	0,4	13 201,48 €	0,00 €	2 340,00 €	15 541,48 €	31 082,96 €
76	MILON Hervé	76480	JUMIEGES	Achat d'un andaineur et d'une faucheuse	19 776,00 €	19 776,00 €	120	0,4	0,00 €	0,00 €	3 955,20 €	3 955,20 €	7 910,40 €
76	SCEA DES PRAIRIES	76440	SAINTE MICHELE D'HALESCOURT	Achat matériel de fauche et fenaion pour valbrisation des prairies pour alimentation vaches laitières	41 500,00 €	41 500,00 €	120	0,4	0,00 €	0,00 €	8 300,00 €	8 300,00 €	16 600,00 €